

COMMUNE DE ROMANS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2019

Membres en exercice : 13 ; Membres présents : 8 ; Convocation du 01 Juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf et le trois Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GAUTHIER, Maire.

Membres présents : Mesdames CHATELET Karine, DUVILLARD-CHARVAIX Isabelle, RAVOUX Annick, et Messieurs CHATELET Jean-Marc, COMBAZ Pierre, MAIRE Guillaume, PERRADIN Laurent et GAUTHIER Jean-Michel,

Membres absents : Monsieur BESSARD Sébastien, Monsieur CANDELORO Frédéric, Madame BESSARD Virginie, Madame CHABANNE Véronique

Membres excusés : Madame SIMONET Chantal

Secrétaire de Séance : Monsieur COMBAZ Pierre

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 03 Juin 2019.

DELIBERATIONS ET DECISIONS DIVERSES

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide de valider le devis de la SOCAFL pour un montant de 25 833.60€ TTC pour des travaux d'entretien de la voirie :
 - Chemin du Bourbier
 - Route du Pont du Diable
 - Route de la Fontaine
 - Route de Janan
 - Allée de Romans

INFORMATIONS DIVERSES

Le Conseil municipal est informé notamment sur les points suivants :

- ✓ Menus végétariens, trois Associations : la FCPE, Greenpeace France et l'Association Végétarienne ont attiré l'attention des élus concernant une loi du 30 Octobre 2018 stipulant qu'à compter du 01 Novembre 2019, les cantines scolaires devraient proposer 1 fois par semaine un menu végétarien aux enfants, sans possibilité de choix. Sans information sur la parution du décret d'application, et en l'absence d'information officielle, le Conseil Municipal demande à la Commission cantine du RPI d'apporter en temps utile, les éléments nécessaires pour une éventuelle mise en place de ce repas.
- ✓ Une plaque en souvenir de Roger BORGE Conseiller Municipal décédé le 08 Juin 2019 sera mise au cimetière de Romans au jardin du souvenir
- ✓ Chiens dangereux de catégorie 2 : la possession de ces animaux est très encadrée, les propriétaires doivent impérativement les déclarer en Mairie et fournir les documents d'assurances, et de contrôle vétérinaire fourni par le cabinet agréé.
- ✓ SEMCODA un logement de type 4 se libère au 31 Août 2019.
- ✓ SRADDET (schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité de territoires). Améliorer le cadre de vie des citoyens : en traitant par exemple, des questions de mobilité, de qualité de l'air et de revitalisation des centres villes et centres-bourg. Une enquête publique unique SRADDET et Plan de Prévention et de Gestion des Déchets sera ouverte à tous pour s'exprimer sur le projet à compter du 02 Septembre 2019.

- ✓ Procédure de biens sans maître et de biens déclarés en état d'abandon manifesté : une procédure de déclaration peut-être engagée par la Mairie. Articles L2243-1 et suivants code général des collectivités territoriales pour un bien déclaré en état d'abandon manifeste et articles L1122-1, articles L1123-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques pour un bien sans maître.
- ✓ Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2018, en évolution par rapport aux années précédentes.
- ✓ Présence d'ambrosie sur le territoire communal malgré une information communale sollicitant la vigilance et l'intervention des propriétaires et exploitants des terrains concernés.
- ✓ Informations diverses sur la rentrée scolaire, les séances de piscine devraient débutées au premier trimestre de l'année 2019/2020.
- ✓ Mise en vente par le département aux Communes et Communauté de Communes des véhicules, engins et matériels usagés.
- ✓ Course cycliste du 28 Juillet 2019

- séance du prochain Conseil :
- réunion Maire et Adjoint :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Jean-Michel GAUTHIER

